

**Étaient présents :**

Alice AMELIN – Jean-Paul BARITAUT – Myriam BELLOC – Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE - Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN – Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

**Secrétaire de séance :**

Myriam BELLOC.

Le Maire propose au Conseil qui l'accepte d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour : vente de la Maison Langlade et modification des indemnités de fonctions.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 5 mars 2015.

**VENTE DE LA MAISON « LANGLADE »**

Le Conseil avait décidé en 2014 de mettre en vente les 2 immeubles situés 92 et 94 avenue de la Libération appelés « Maison Génestine » et Maison « Langlade ». La Maison Génestine a été vendue à la locataire et l'autre ne trouvait pas preneur au montant fixé par France Domaine (89.250 €) très supérieur au cours du marché actuel. Une nouvelle estimation a été demandée à France Domaine qui n'a pas répondu et un acheteur s'est présenté à une des agences contactées pour un prix net vendeur de 55.000 € offrant en plus toute garantie de sérieux. Ce montant était l'estimation faite par toutes les agences à qui la Commune avait donné mandat de vente sans exclusivité. Le Conseil donne donc son accord à la vente à Mme et M. MARCHANDISE domiciliés à Cestas de l'immeuble de 67 m<sup>2</sup> sis au n° 94 avenue de la Libération libre de tout locataire et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

**MODIFICATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS**

Le Maire rappelle au Conseil l'examen par le Bureau Municipal et la Commission des Finances des données du budget communal pour 2015 et en particulier les économies indispensables à l'équilibre global de fonctionnement. Dans ce cadre et bien que les taux à St Pierre d'Aurillac soient particulièrement bas, les élus qui touchent des indemnités ont décidé de participer aux efforts budgétaires en diminuant le montant de leurs indemnités de 20 € par mois ce qui correspond à une économie de 1.920 € en année pleine.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Après l'adoption des comptes administratifs lors de la réunion du 5 mars et avoir constaté que les sections d'investissement des 3 budgets ne nécessitaient pas d'affectation obligatoire, le Conseil décide de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2015 sur le budget 2015 de la façon suivante :

Commune :	excédent de fonctionnement de	110.667,16 €
	transfert en investissement de	70.000,00 €
	maintien en fonctionnement de	40.667,16 €
assainissement :	excédent de fonctionnement de	10.529,45 €
	maintien de la totalité en fonctionnement	
chaufferie bois :	excédent de fonctionnement de	48,48 €
	maintien de la totalité en fonctionnement	

## TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2015

Le Maire présente au Conseil les contraintes budgétaires de la Commune pour 2015, les engagements pris, l'indispensable maintien d'un service public de qualité, la nécessité de faire face aux diminutions des dotations d'état (66.000 € cumulés sur 4 ans) et aux transferts de charges (rythmes scolaires par exemple), il convient d'augmenter les taux des 3 taxes locales, seule marge de manœuvre du Conseil pour équilibrer le budget. Les taux sont arrêtés à :

✓ Taxe d'habitation	17%	taux plafond de 54,19%
✓ Taxe foncière (bâti)	18%	taux plafond de 62,80%
✓ Taxe foncière (non bâti)	98,88%	taux plafond de 130,95%

L'augmentation de la part communale sur la feuille d'impôt de la taxe d'habitation pour une valeur locative moyenne est estimée à 22,73 € soit un peu plus de 2 € par mois pour les personnes mensualisées. Le Conseil poursuivra sa démarche d'explication auprès de la population commencée à la réunion publique du 31 mars dernier et le prochain « petit journal » sera consacré à cette question.

## VOTE DES BUDGETS

Le Maire communique au Conseil les chiffres des dotations d'état notifiées ce jour et à prendre en compte dans le budget de la **commune** :

✓ Dotation globale de fonctionnement	190.966 €	soit 19.438 € de moins qu'en 2014
✓ Dotation de solidarité rurale	20.715 €	soit 1.802 € de plus qu'en 2014
✓ Dotation nationale péréquation	33.684 €	soit 582 € de plus qu'en 2014

ce qui représente une perte de recettes de 17.054 € à laquelle doit s'ajouter les dépenses supplémentaires liées à des transferts de l'état (rythmes scolaires, instruction d'urbanisme). La volonté de l'état est de pratiquer une péréquation entre collectivités locales (communes et EPCI) de façon horizontale et à moyens constants. Le coût des TAPS (activités mises en place à la suite de la réforme des rythmes scolaires) va être moindre que prévu en raison d'une aide de 2 ans du CNASEA que l'association Vacances Loisirs, chargée de leur mise en œuvre, va toucher pour des contrats aidés.

Le budget d'investissement a été limité au strict nécessaire par les commissions pour effectuer une pause des emprunts. Mais certaines opérations peuvent devenir indispensables en cours d'année et le conseil sera alors amené à effectuer des choix ou à

inscrire de l'emprunt en face des nouvelles dépenses. De la même façon il est prévu de réaliser des travaux en régie importants pour améliorer le résultat de fonctionnement et enrichir le patrimoine tout en récupérant la TVA sur les achats de matériaux, il s'agit entre autres de garages sur le terrain jouxtant le parking de l'école.

En ce qui concerne les associations, la commission des finances a proposé de recentrer les efforts financiers, qui s'ajoutent aux aides matérielles, sur les associations de la Commune ou ayant une action sur la Commune. À cet égard le cas de l'ACAD est particulier puisque c'est cette association qui gère l'action de coopération décentralisée à Tubas et utilise la subvention de 2.500 € comme levier pour obtenir les autres aides (État Ministère des Affaires Étrangères, Régions, Agence de l'Eau...).

Le budget de la Commune qui s'équilibre à 1.124.078,16 € en section de fonctionnement et à 795.175,00 € en section d'investissement est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente ensuite le budget du **service assainissement** qui inclue le changement de baches en investissement et la procédure de renouvellement de DSP. Ce budget s'équilibre à 81.153,89 € en fonctionnement et à 125.679,47 € en investissement et est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe de la **chaufferie bois** est présenté sans l'inscription des crédits pour l'extension du réseau au lotissement le Graveyron, Gironde Habitant n'ayant pas prévu les travaux en 2015 mais l'opération restant à prévoir pour 2016. Le budget s'améliore avec le passage de la totalité de l'école dans le circuit de chauffage mais il reste encore fragile en cas de problème comme cela a été le cas hier avec la vis qui monte les plaquettes vers la chaudière qui s'est cassée. Le budget s'équilibre donc à : 46.551,17 € en fonctionnement et 86.693,03 € en investissement et est adopté à l'unanimité.

## **DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Maire rappelle au Conseil que le contrat de DSP avec la société VEOLIA arrive à expiration le 31 décembre 2015 et qu'une nouvelle DSP doit être mise en place au 1er janvier 2016. Ces délais contraints et l'abandon de l'aide technique des services de l'État ont amené la commune à demander l'aide du Conseil Général pour cette procédure complexe et juridiquement lourde où notre petite commune se retrouve face à des multinationales de l'eau et de l'assainissement. Une première réunion a eu lieu avec les services du Conseil Général et a fixé les délais et démarches de chacune des procédures à mener parallèlement : la fin de la DSP actuelle dont les conditions vont déterminer grandement les conditions de la consultation pour la nouvelle DSP. Il convient donc de choisir le mode de gestion à compter du 1er janvier 2016, le type de procédure à utiliser et l'élection de la commission qui va la suivre.

- ✓ Mode de gestion : un débat s'engage sur l'idée de régie qui a toujours été défendue par le Conseil qui réaffirme sa volonté d'une maîtrise publique de ces secteurs de l'eau et de l'assainissement actuellement aux mains de quelques grandes entreprises, afin d'aboutir à une régie. Sur cette idée de régie il apparaît que la dimension territoriale indispensable pour son efficacité et sa rentabilité dépasse de beaucoup le seuil communal voire intercommunal. Ce dernier est également difficile à

appréhender en raison des réformes qui vont transférer cette compétence aux communautés de communes, aux décalages de limites territoriales entre CDC, syndicats existants et fusionnés à venir... Pour St Pierre d'Aurillac la durée du contrat nécessaire à une correspondance de toutes les DSP sur le territoire du futur syndicat fusionné est de 12 ans. Certains estiment que cette durée et les regroupements qui auront lieu pendant, vont diluer l'idée d'aboutir à une régie et que le combat politique va être ardu, long et complexe compte tenu de l'absence de volonté politique des autres collectivités et de la difficulté de mobilisation citoyenne sur la gestion directe en régie. Cependant le Conseil poursuivra son engagement sur cette idée et restera vigilant politiquement. Mais dans un 1er temps il est obligé, sauf à gérer directement pour 1 an la station d'épuration et le réseau sans moyen technique et en personnel, de repasser par une DSP de 12 ans. C'est donc le mode de gestion choisi et validé par 13 voix et une abstention. À cette occasion est évoquée la décision du SDEEG de prendre la compétence eau et assainissement ainsi que l'opportunité d'aller vers une régie départementale sur une dimension territoriale adaptée. Il est rappelé que la régie permet une maîtrise publique des coûts et une égalité de traitement des usagers presque toujours à des tarifs inférieurs au privé puisque la notion de profit n'entre pas en ligne de compte.

- ✓ Procédure : compte tenu des délais pour lancer la nouvelle consultation de DSP devant être conclue avant le 31 décembre 2015, le Conseil donne son accord pour l'utilisation de la procédure dite « corsica ferries » où les candidats peuvent en même temps faire acte de candidature et soumissionner.
- ✓ Commission de DSP : celle-ci a pour rôle de déterminer les candidats admis et avec lesquels la négociation peut avoir lieu. Elle est constituée du Maire qui la préside, de 3 élus titulaires et de 3 élus suppléants élus par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Cette élection se fera lors du conseil municipal du mois de mai et la procédure lancée ce jour prévoit que les candidatures sont recevables en mairie avant le 30 avril 2015.

## **ECOPASTORALISME**

La dernière réunion du Comité de Pilotage de ce dossier a permis d'avancer alors que 12 propriétaires sur les 21 concernés par les terrains en bord de Garonne ont donné leur accord. La Commune mettra à disposition ses propriétés là et près de l'ancien lagunage naturel. Il convient maintenant de rédiger un projet à présenter au Conservatoire des Races d'Aquitaine qui doit encore fournir des renseignements mais est un passage obligé. Pour limiter le coût de cette opération (berge, hébergement, transport des animaux, assurances...) il peut être envisagé d'utiliser là aussi un jeune en service civique et de rechercher d'autres sources de financement (INRA, chambre d'agriculture). Le projet ainsi finalisé sera envoyé à tout le conseil pour avis avant dépôt auprès du conservatoire.

## COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

- ✓ SICTOM : vote d'un budget équilibré et permettant d'envisager l'agrandissement de la déchetterie et la création d'une « recyclerie » à terme.
- ✓ SISS : vote des 2 budgets : rien de particulier sur les bâtiments mais fort déficit sur le budget transports qui a nécessité une forte augmentation de la participation des communes comme annoncé au dernier conseil. L'objectif d'économies est de 60.000 € et un point sera fait en milieu d'exercice. Cette situation au niveau des transports est à la fois historique (gestion déléguée héritée), conjoncturelle (réduction des circuits confiés par le département qui a favorisé le privé) et structurelle (véhicules vieillissants).
- ✓ PAYS : lors de la réunion du Comité de Pilotage sur la contractualisation (fonds européens, région...) qui a eu lieu, les dossiers de « mise en réseau de la lecture publique » et de « transport à la demande » ont été ré évoqués.
- ✓ SIAEPA de CAUDROT : rien de particulier sauf que la demande de listing SOGEDO précis pour la fin de DSP d'assainissement sera relayée par la Présidente.
- ✓ CDC commission voirie-faucardage : malgré les résultats du service de faucardage, des élus ont adopté une position idéologique contre son maintien et pour soit un retour aux communes soit une privatisation.
- ✓ CDC commission personnes âgées EVS (sociale) : cette sous-commission de la commission 3 se réunissait pour la 1ère et dernière fois puisque le Président a proposé de la regrouper avec la sous-commission enfance jeunesse. La réunion a d'ailleurs porté sur les 2 associations assurant les accueils de loisirs (AVL et CVLV). Les 2 représentantes de St Pierre d'Aurillac ont été désappointées des positions prises et de l'absence de discussion sur les autres dossiers ainsi que des attitudes d'élus d'autres communes.

## DÉCHARGES SAUVAGES

Le Maire informe le Conseil de l'opération de nettoyage menée par les élus et les services avec présence de la presse le 1er avril dernier en bord de Garonne où des déchets divers avaient été déposés de façon sauvage en plusieurs endroits. Le soir même un camion a été à nouveau vu en train d'en déposer d'autres. Le Conseil affirme une position très ferme sur cette question : identification des contrevenants et dépôt de plainte systématique pour qu'il y ait poursuite et condamnation.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h30.